

/VS

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 91-205 du 5 Septembre 1991

portant Radiation du Capitaine HOUESSOU
Septime, Officier Subalterne des Forces
Armées Béninoises.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

CHEF DE L'ETAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N°90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la
République du Bénin ;

VU la Décision N°91-042 /HCR/PT du 30 Mars 1991 portant Proclamation
des Résultats définitifs du deuxième tour des élections présiden-
tielles du 24 Mars 1991 ;

VU la Loi N°81-014 du 10 Octobre 1981 portant Statut Général des
Personnels Militaires et la Loi N°88-006 du 26 Avril 1988 qui
l'a modifiée et complétée ;

VU le Décret N°90-180 du 8 Août 1990 portant attributions, organi-
sation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;

VU le Décret N°91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du
Gouvernement ;

SUR proposition du Ministre Délégué à la Présidence de la République
chargé de la Défense Nationale ;

Le Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 14 Août 1991 ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Le Capitaine HOUESSOU Septime, incorporé pour compter
du 15 Février 1977 est radié des Forces Armées Béninoises pour compter
du 1er Septembre 1989 pour désertion et résidence illégale à l'exté-
rieur du Territoire National.

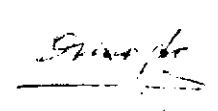
Article 2.- Le Capitaine HOUESSOU Septime qui totalisait au moment
de sa radiation, 12 ans 6 mois 17 jours de service, peut prétendre
au remboursement des retenues opérées sur sa solde, pour pension.

.../...

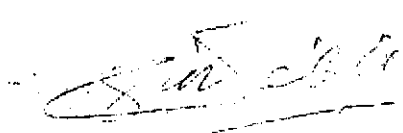
Article 3. - Le Ministre Délégué à la Présidence de la République Chargé de la Défense Nationale et le Ministre des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application du présent Décret qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 5 Septembre 1991

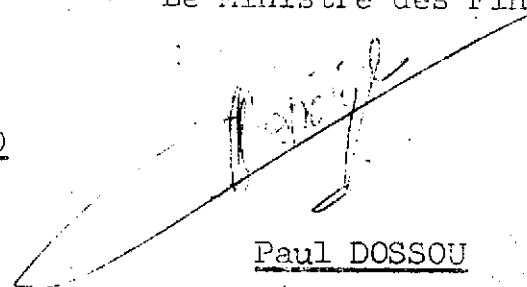
par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Nicéphore SOGLO

Le Ministre Délégué à la
Présidence de la République
Chargé de la Défense Natio-
nale,


Jean Florentin V. FELIHO

Le Ministre des Finances,


Paul DOSSOU

Ampliatiions : PR 4 AN 4 MESGPR 4 MDN 4 MF 4 CS 1 SGG 4 CEMA 4 DSI 2
CAB/MIL/PR 2 DB-DTCP-DI-DSDV 4 DGN 2 JORB 1 INTERESSE 1.-